

**Projet de parc éolien dans la MRC de Matane par le groupe
AXOR Inc.**

**Mémoire présenté
à
La Commission du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

**par
Nathalie Landreville
Citoyenne, Rimouski**

Le 19 juin 2006

Un territoire menacé

Mon mémoire ne concerne pas spécifiquement le projet du parc éolien du groupe Axor, il concerne l'ensemble du développement éolien en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent. Il se joint à la voix de ceux et celles qui demandent un moratoire ou à tout le moins un BAPE générique sur le développement éolien.

Nous connaissons tous le type d'approche que privilégient les promoteurs dans l'implantation de leur projet. Ils visitent les propriétaires fonciers de façon individuelle en offrant des contrats pour, par la suite, présenter un projet de parc à la municipalité. Cette approche individuelle des propriétaires empêche de concevoir des projets qui tiennent compte de l'ensemble de la communauté, de l'ensemble des caractéristiques du territoire, projets qui pourraient bénéficier, si on s'en donnait la peine, à l'ensemble des communautés concernées. Cette façon de faire diminue grandement les chances de concevoir des projets dans une optique de développement durable et de protection des paysages, car, comme on le dit dans la Charte du paysage québécois, « le paysage doit se construire sur la base d'une entente collective ». Il doit faire l'objet de concertation. « Les interventions sur une portion de territoire par un propriétaire foncier ou un organisme engage sa responsabilité à l'égard des valeurs collectives et publiques du paysage collective ». (Charte du paysage québécois) Au bout du compte, le développement éolien tel qu'il se fait présentement enrichit peut-être certains individus, mais appauvrit à long terme les communautés.

Il est d'ailleurs désolant de voir, lors des audiences du BAPE, des groupes et des individus qui, à défaut d'avoir eu prise sur l'ensemble du projet, sont réduits à venir défendre ou protéger un bout de leur territoire. Ces défenseurs (qu'on identifie un peu comme des détracteurs) sont souvent limités à invoquer la beauté du paysage, la présence d'oiseaux de proie et d'essences d'arbres assez rares. Car il semble qu'on puisse argumenter pour la faune, qu'on puisse argumenter pour la flore, mais pour les humains, que dire? On peut invoquer la proximité des éoliennes, les effets stroboscopiques, le bruit, On nous renverra alors à des règlements de contrôle intérimaire que le promoteur entend bien respecter. Mais au-delà du règlement (qui manque souvent de mordant), a-t-on le droit d'invoquer, comme on le fait pour la faune, qu'on sent notre territoire menacé ? Peut-on invoquer que certaines parties de notre territoire revêt pour nous un caractère intimement lié à notre identité et qu'au-delà des impacts

non négligeables que les parcs engendreront sur la faune et la flore, on ne peut tout simplement plus supporter de le voir se transformer. Il n'en va pas de notre survie en tant qu'espèce, comme ce sera probablement le cas pour plusieurs espèces animales dont on semble faire peu de cas, mais il en va de notre capacité à jouir des lieux dans lesquels on vit, de notre sentiment d'appartenance à notre territoire et de notre identité. Accepterait-on de voir nos propriétés, nos maisons être défigurées ? Pourquoi doit-on l'accepter si facilement pour les terres, les forêts et les montagnes ?

En réalité, cette façon d'agir des promoteurs, qui a tôt fait de diviser les populations, ne fait que répondre aux critères des appels d'offre d'Hydro-Québec qui statue sur la seule base tarifaire et qui n'exige pas de tenir compte des impacts sociaux et environnementaux qu'engendrent les parcs éoliens.

L'impression qui se dégage des audiences est qu'il s'agit en quelque sorte d'un exercice pédagogique où les groupes et braves citoyens qui décident de se faire entendre réussiront tout au plus à faire peut-être déplacer quelques éoliennes, mais remettre véritablement en question le projet, cela tiendrait semble-t-il du miracle ou d'une très forte opposition.

Est-ce que tout le développement éolien dans le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie va se faire sans que la revendication d'avoir une vision d'ensemble soit entendue ? Sans qu'on puisse profiter de l'expertise qui est inévitablement en train de se développer, à rebours ? Un BAPE générique ou un moratoire permettrait d'intégrer toutes nos réflexions aux futures constructions. Est-ce qu'on pourrait faire ce développement avec fierté, mieux vivre avec ce développement parce qu'on a bien analysé le dossier et choisi si on voulait ou non s'aventurer dans ce développement, en ayant bien pesé les pour et les contre ?

On n'a pas le temps

Intégrer les conclusions du colloque sur l'intégration de l'éolien dans le paysage qui vient de se tenir à Rivière-du-Loup, pas le temps! Un guide pour l'intégration de la filière éolienne dans une perspective de développement durable qui est un projet du Conseil régional de l'environnement, pas le temps d'en profiter! Utiliser le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Matane sur le développement éolien, pas le temps! Il ne sera peut-être pas prêt. Faire des études sur les populations qui vivent à proximité et dans les parcs éoliens de notre région

depuis plusieurs années, pas le temps! Mais pendant ce temps aux audiences, on dit de toutes parts qu'on connaît peu les impacts, on se questionne. En fait, on n'utilise pas ou très peu l'expérience vécue dans le milieu autant au point de vue social, environnemental qu'économique.

Au fond, l'expertise développée servira à qui ? Nos erreurs serviront à qui ? Aux autres régions fort probablement qui ne voudront pas répéter nos modèles. Les municipalités qui dans le futur voudront se doter de parcs éoliens ou se verront solliciter par des promoteurs prendront probablement le temps, elles, d'analyser notre situation, car elles ne voudront pas répéter nos erreurs.

Oui, la région a fait des pressions pour obtenir en priorité la filière éolienne, mais pas au prix qu'on semble vouloir nous le faire payer ?

De plus, que penser du fait que, à quelques semaines près, deux commissions différentes étudient deux projets qui s'implanteront dans les mêmes municipalités ? Cette procédure peut-elle prétendre à un quelconque caractère scientifique, elle ne peut que discréditer le processus des audiences et créer, avec raison, de l'insatisfaction chez les citoyens.

Est-ce que quelqu'un dans nos ministères, est-ce que quelqu'un dans nos gouvernements pourra reconnaître avant la fin du processus que la trop grande hâte de la réalisation du développement éolien crée des impacts négatifs majeurs, que cette précipitation entraînera des erreurs graves auxquelles les populations seront confrontées, qu'on devrait écouter les citoyens, les groupes qui exigent un moratoire, un moment de réflexion à l'échelle de la région par rapport à l'éolien. Le processus, tel qu'il se présente offre la possibilité aux citoyens de déplacer une ou deux éoliennes, mais il est peu question de débattre de l'acceptabilité des projets. Il faut agir en amont, comprendre que le développement éolien ne peut être qu'une affaire de contrats signés entre un promoteur et un propriétaire, mais un développement collectif.

Depuis les premières annonces où on associait l'éolien à une énergie verte, créatrice d'emplois, à fortes retombées économiques, on entend maintenant improvisation, développement anarchique, multiplication des projets, manque de retombées, manque de

transparence, populations mises devant des faits accomplis, illisibilité des contrats, démesure des projets, ampleur et rapidité!

Et si le progrès, ce n'était plus du tout ça, si le progrès c'était maintenant protéger, valoriser ce qu'on a déjà? Mais que peuvent les plaintes des arbres et des poètes devant des arguments économiques qui au fond n'en convainquent pas plus d'un ?